

Nouvelles sur les matières compostables



Plusieurs se demandent depuis un bon moment si nous allons nous aussi être obligés d'avoir des bacs bruns pour y déposer nos restants de table et de payer pour un autre camion qui fera une autre tournée pour cette collecte, conformément aux exigences du Ministère de l'environnement. Nous avons eu récemment toutes les précisions suite à une rigoureuse recherche effectuée par le personnel de notre MRC.

Vous devez d'abord savoir que depuis environ 25 ans, soit vers 1995 ou 1996, les municipalités ont délégué à la MRC Robert-Cliche par résolution leur compétence de gestion des matières résiduelles. La Loi prévoit d'ailleurs qu'il est impossible pour les municipalités d'annuler cette délégation de pouvoir... Cela inclut autant les ordures habituelles, le recyclage et à cela s'ajoute cette fois-ci les matières compostables aussi appelées putrescibles.

Nous avons appris que les exigences du Ministère de l'Environnement prévoient que les municipalités de moins de 5000 habitants et dont le périmètre urbain compte moins de 220 unités d'habitation ne sont assujetties à aucune obligation au sujet des matières putrescibles. Saint-Frédéric compte évidemment moins de 5000 habitants et notre périmètre urbain compte 178 unités d'habitation. En principe, nous n'aurions aucune obligation de gérer les matières putrescibles. Cela veut dire que nous ne sommes pas obligés de vous imposer des bacs bruns et de prévoir une collecte supplémentaire qui coûte environ 40 000\$ par année seulement pour le camion.

Par contre, il faut savoir que l'enfouissement des ordures nous coûte actuellement 117,25\$ la tonne et que de ce montant, 23\$ est retenu en pénalité par le gouvernement qui le redistribue aux municipalités les plus performantes en gestion des matières résiduelles. En plus de l'augmentation des coûts de l'enfouissement au cours des prochaines années, cette pénalité va grimper à 60\$ la tonne d'ici 2030.

Pour pouvoir nous qualifier à une redevance en gestion des matières résiduelles, nous devons démontrer que nous mettons en place un minimum d'initiatives. Ainsi, selon la recommandation de notre MRC, des composteurs résidentiels d'une capacité de 80 litres seront distribués dès cet été, vers juin-juillet, dans toutes les résidences de la municipalité. Toute l'information sur l'utilisation du composteur et ce qu'on peut mettre dedans suivra par le personnel de la MRC et vous aurez tout le temps de vous familiariser avec cette nouveauté. Rassurez-vous, il n'y aura jamais de « police du composteur » ça c'est certain. Pour vous donner une idée, 80 litres, c'est gros comme 4 chaudières de 5 gallons. Le composteur coûte seulement 35\$ et il est subventionné à 80%. Le 20% restant pourrait être financé par le fonds accumulé par les municipalités depuis plusieurs années à la MRC. Certains se rappellent l'arrivée des bacs bleus à la fin des années 90, c'est un peu la même chose, il faut se donner le temps de s'habituer.

À cela va probablement s'ajouter une collecte des matières putrescibles dans les établissements institutionnels et restaurants. Mais surtout, nous souhaitons mettre en place un petit éco-centre municipal permanent pour déposer les branches, le gazon, les feuilles et toutes ces choses qu'on pourrait facilement éviter de payer pour faire enfouir inutilement au dépotoir. Vous comprendrez que l'objectif est de diminuer notre tonnage dont la facture est appelée à grimper de façon importante et de maximiser les redevances que nous pouvons recevoir. C'est une question de logique et de bon sens, comme tout le monde, nous devrions pouvoir nous adapter progressivement à cette nouvelle réalité.



Martin Hadeau, maire



LE FRÉDÉRICOIS

AVRIL 2021



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-FRÉDÉRIC



Aimez notre page
facebook



Saint-Frédéric, un vent de fierté

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

COLLECTE DES GROS REBUTS 20 AVRIL 2021

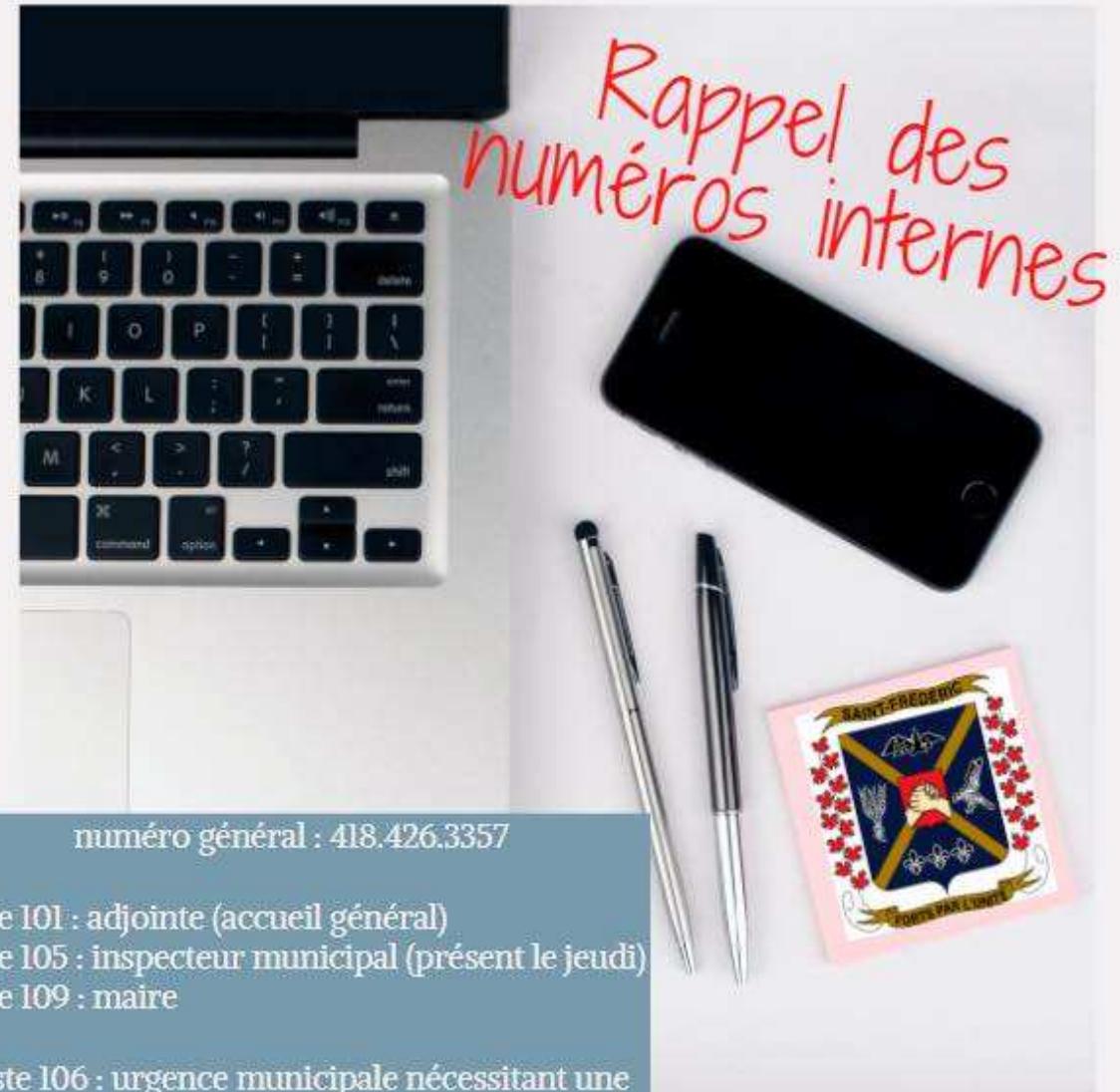


SVP merci de sortir vos grosses ordures seulement la veille.

Vous pouvez également déposer la peinture sur le bord du chemin. Les employés de la municipalité se chargeront de les ramasser la journée même ou le lendemain.

❌❌ Veuillez noter que les pneus, les matériaux de construction ainsi que les matières dangereuses NE SERONT PAS ramassés. ❌❌

Liste des objets admissibles et inadmissibles sur notre site internet.



numéro général : 418.426.3357

poste 101 : adjointe (accueil général)

poste 105 : inspecteur municipal (présent le jeudi)

poste 109 : maire

poste 106 : urgence municipale nécessitant une assistance immédiate
(hors des heures d'ouverture)

Prochain versement de taxes
est le 3 mai 2021

PSST!

Rubrique « Ç'a l'air que... »

« Ç'a l'air qu'on ne sait pas trop ce que fait le maire...? »

Dans le précédent article, je vous ai parlé des fondements du fonctionnement des municipalités au Québec. Je souhaite à ce moment vous partager de façon un peu plus détaillée les fonctions et obligations du maire d'une municipalité comme la nôtre, toujours en prévision des élections municipales à venir le 7 novembre prochain.

Depuis mon entrée en fonction en 2017, j'ai eu l'occasion de découvrir les différents aspects du rôle de maire d'une municipalité. D'abord, plusieurs peuvent penser qu'il s'agit d'une tâche ingrate où on reçoit sans cesse les plaintes et doléances de tout le monde... Absolument pas! Et je tiens d'ailleurs à saluer et remercier tous les citoyennes et citoyens de Saint-Frédéric qui sont vraiment aimables et très respectueux! À part de très rares exceptions, les gens savent faire la part des choses et respectent ma vie privée. C'est pour moi un grand privilège de vous représenter!

Quand les citoyens communiquent avec moi, c'est parce qu'ils ont des questions ou des préoccupations et ça me fait toujours plaisir de vous accompagner et de vous représenter afin de trouver une solution ou au moins de clarifier la situation que vous vivez. Bien entendu, quand on s'implique en politique, il faut aussi accepter les critiques et les avis différents, c'est parfaitement normal. Je me rends compte que trop souvent, l'information ne circule pas de façon précise et quand il est possible d'expliquer les enjeux et les contraintes avec lesquelles le conseil doit composer, bien des questions trouvent des réponses qui rassurent et rallient la plupart des gens.

En temps normal, on voit souvent le maire d'une municipalité se rendre dans différents événements publics, ici et dans les municipalités environnantes. C'est le rôle public agréable du mandat où on représente notre municipalité et l'ensemble des citoyens. On développe ainsi des affinités avec nos voisins et souvent, de façon informelle, cela aide à créer des partenariats qui sont avantageux pour tout le monde. Ce n'est plus la même chose depuis la pandémie, mais en temps normal, il faut prévoir des événements de représentation à peu près toutes les semaines, c'est inévitable.

Le maire d'une municipalité a un rôle important à jouer dans l'administration de la MRC où nous nous partageons les nombreux comités de gestion prévus par la Loi ou pour la bonne marche de nos organismes. Par exemple, en lien avec ma formation et mes expériences professionnelles, en plus de participer activement à la réunion de la table des mai-

res qui se tient un mercredi à partir du début d'après-midi à chaque mois, je suis délégué au comité des finances de la MRC, je suis impliqué au comité de sécurité publique, j'ai été interpellé au comité des ressources humaines pour l'embauche du directeur général de la MRC, je représente notre MRC à la société du patrimoine des beaucerons et depuis peu, j'ai été nommé au conseil d'administration du CLD Robert-Cliche.

Mais bien entendu, c'est dans notre municipalité que le rôle du maire prend tout son sens. Par exemple, ce mois-ci, compte-tenu de l'ampleur des projets et des dossiers à traiter, le conseil a tenu deux soirées d'atelier de travail en plus de la séance légale du conseil. Le maire doit pouvoir se rendre raisonnablement disponible pour rencontrer des organismes ou des citoyens en soirée, souvent en compagnie d'un membre du conseil municipal. En journée, ce sont les employés de la municipalité qui ont besoin de faire le suivi pratiquement au quotidien des différents dossiers et les rencontres avec les professionnels pour les nombreux projets qui sont en marche. À Saint-Frédéric, nous sommes aussi membres de la Régie intermunicipale du service incendie avec nos trois municipalités voisines et de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante avec 5 municipalités voisines. Ces régies intermunicipales ont chacune un conseil d'administration qui exige la présence du maire et d'un conseiller afin d'en assurer la gestion et le suivi pour représenter nos intérêts.

Au cours du dernier mois seulement, j'ai eu de nombreuses discussions avec notre ingénieur, deux différentes firmes d'ingénieurs conseil, nos comptables, notre député, le sous-ministre, des promoteurs immobiliers, des arpenteurs, des représentants du Cobaric, nos spécialistes de la MRC, etc. J'ai pris contact avec plusieurs citoyens pour des ententes en vue de travaux à venir, il y a des plans et des projets de contrats à étudier et à réviser et bien sûr le suivi courant des courriels et des signatures habituelles. D'un mois à l'autre, les dossiers évoluent et le rôle du maire est de s'assurer que ça avance et qu'on ne prenne pas de retard sur les échéanciers.

C'est évident que le maire établit un peu lui-même le rythme qu'il veut donner à l'avancement des projets et des dossiers. Le bon roulement de notre municipalité repose énormément sur le consensus que le conseil municipal est en mesure d'établir et le climat de confiance qui en découle. Et puis il ne faut pas négliger toute la motivation et le dévouement de nos employés à soutenir ce rythme et à servir le meilleur intérêt de l'ensemble de la municipalité. Comme vous pouvez le constater, le rôle du maire c'est avant tout un travail d'équipe incontournable.

Martin Nadeau
Maire



Camp
de jour

St-Frédéric

Alysson/KIWI

Équipe
2021

Karel/VANILLE

Zachary/ORÉO

Allyson/HAPPY

Émilie/CALYPSO

Alicia/PÊCHE

CAMP DE JOUR
SAINT-FRÉDÉRIC 2021

COURRIEL DE
CONFIRMATION
ENVOYÉ AUX
PARENTS.
VÉRIFIEZ
VOS INDÉSIRABLES.



VOTRE COMITÉ





MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

PRÉVENTION INCENDIE

1ER MAI AU 30 SEPTEMBRE 2021

Lors de leur visite, les pompiers vérifieront le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone et des extincteurs. D'ici leur visite, nous vous invitons à vérifier la fonctionnalité de ces appareils.



Permis de construction, rénovation ou démolition

Le printemps rime souvent avec nouveaux projets! Simplement pour vous rappeler de faire une demande de permis auprès de la municipalité au moins 15 jours avant le début des travaux. Nous faisons toujours notre maximum pour délivrer les permis dans les meilleurs délais possibles, mais de par notre réglementation, sachez que nous avons 30 jours pour le délivrer le permis une fois la demande complète.

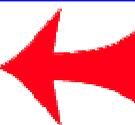
Le formulaire est disponible sur notre site internet. Il serait apprécié que notre inspecteur ait votre demande en main avant votre rencontre, au besoin. Prenez note que notre inspecteur est au bureau tous les jeudis. La prise de rendez-vous est obligatoire. Merci!

Steeve Breton 418.426.3357 poste 105 (inspecteur@saint-frederic.com)



Abris d'auto

Selon la réglementation, vous devez enlever vos abris avant le 15 avril 2021.



Comme par les années passées, une tournée sera faite et des avis seront envoyés aux citoyens qui dépasseront ce délai. Merci de votre collaboration!



Afin de préserver la propreté dans notre municipalité, nous vous demandons de mettre vos bacs **SEULEMENT** la veille au bord de votre entrée. Merci de votre collaboration!

CLUB LIONS



Des nouvelles de votre Club Lions,
qui est actif malgré la situation !!

ÉCRIT PAR MARIE-FRANCE DOYON

Nous avons continué de nous rencontrer pour nos réunions, mais virtuellement !!
Ainsi toutes les deux (2) semaines, nous pouvons nous voir via la plateforme Zoom.
Ça nous aide à garder le contact !!

Ainsi, pour Noël, des jambons ont été donnés au Comptoir Oasis du Club
Parentale pour les paniers de provisions.

Nous avons aussi fait la cueillette des cannettes et bouteilles, qui fut malgré tout
un vif succès !!
un montant de 6900 \$ a été amassé !! Nous en profitons pour vous remercier et
remercier tous les bénévoles pour leur implication !!
ce montant représente 94 526 bouteilles et canettes !! Ça fait beaucoup !!!

aussi, la clinique de sang qui a eue lieu fin Janvier, 58 personnes ont fait don de
leur sang !! Un grand merci !!

Merçi encore à chacun de vous !! et bonne fin d'hiver !!

Bibliothèque Rayon de Soleil



HORAIRE

LUNDI 14H À 15H30
MARDI 18H30 À 19H30
MERCREDI 18H30 À 19H30

RALLYE DE LA BIBLIOTHÈQUE DISPONIBLE À PARTIR DU 6 AVRIL 2021

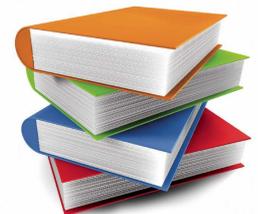
PASSEZ CHERCHER LE VÔTRE!!! VOUS AVEZ 1 MOIS POUR
LE COMPLÉTER, BONNE CHANCE.



INSCRIPTION SOCCER 2021

Information sur le site internet ou le
facebook de la municipalité.

Date limite le 23 avril 2021



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE

Tout propriétaire d'une résidence isolée (non desservie par un réseau d'égouts) a le devoir de respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. Entre autres, lorsque l'installation septique devient une source de nuisance ou de contamination des eaux, le propriétaire doit s'assurer de la mise aux normes de son installation septique dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ont donc pas à attendre la visite de l'inspecteur. De plus, vous avez avantage à vous conformer le plus tôt possible. Le fait de procéder avant l'inspection de votre terrain par la MRC vous donne davantage de temps pour faire les démarches et limite les risques que vous receviez une amende minimale de 5 000 \$ plus les frais et contributions en vertu de la réglementation provinciale. De plus, nous vous rappelons qu'il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations septiques et ce crédit est pour le moment valide jusqu'à avril 2022.

La MRC Robert-Cliche est tenue d'appliquer cette réglementation sur son territoire. Pour ce faire, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrain d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour les années 2020-2021 sont indiquées au tableau 1. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une inspection et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

Nous tenons à rappeler qu'un permis doit avoir été obtenu avant tous travaux de construction, rénovation, modification ou déplacement d'une installation septique.

Mesures préventives en période de COVID-19

Le programme de mise aux normes des installations septiques de la MRC Robert-Cliche est maintenu malgré la situation particulière due au COVID-19. Afin de tenir compte des limitations, des risques et responsabilités de chacun en cette période de crise, des ajustements sont cependant nécessaires. Veuillez noter que les inspections d'installations septiques auront lieu, mais que d'ici la fin de toutes mesures d'isolement dues au COVID-19, l'inspection des propriétés sera faite seulement sur les terrains, à l'extérieur et sans que l'inspecteur se présente aux portes. Il est également demandé aux citoyens de ne pas approcher les inspecteurs et, s'ils ont des questions, de les poser en respectant les mesures de distanciation sociale. Aucune note ou aucun avis ne sera laissé lors des inspections. Toutes ces mesures permettront de respecter l'obligation légale de la MRC d'appliquer la réglementation provinciale, sans risquer de favoriser la contagion.

TABLEAU 1 : Les résidences isolées dont les numéros de porte sont inscrits au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours des années 2021-22 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées.

0*	112	SAINT-FREDERIC
0*, 933, 938, 940, 941, 942, 947, 948, 950, 951, 955	276	SAINT-FREDERIC
1305	DEUXIEME RANG	SAINT-FREDERIC
431	QUATRIEME RANG	SAINT-FREDERIC
0*, 351 à 371, 375 et 383	SAINT-LOUIS	SAINT-FREDERIC
0* et 757	SAINT-NARCISSE	SAINT-FREDERIC
1320 et 1328	TROISIEME RANG	SAINT-FREDERIC

0* : un ou des bâtiments sans numéro civique

ENTRAÎNEMENT EN PLEIN AIR

MARISOL GRONDIN

Quand?

LES MARDIS SOIR À
SAINT-FRÉDÉRIC

DÉPART DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Quand est-ce qu'on commence?

DÈS MARDI 30 MARS!

Quoi apporter?

BOUTEILLE D'EAU ET
TAPIS DE SOL

Coût?

40\$ POUR 4 COURS
12\$/FOIS



12 PERSONNES PAR GROUPE

RESPECT DU 2 MÈTRES DE DISTANCE EN TOUT TEMPS.

L'entraînement comprend un échauffement, une période d'effort cardiovasculaire et musculaire en déplacement (en file indienne, on avance en faisant des talons fesse, squats, lever les genoux, ... Chacun y va à son rythme.) et on termine avec des exercices de gainage pour les abdominaux et le dos et des étirements. C'est un entraînement complet, une bonne bouffée d'énergie naturelle et c'est super le fun!!

Pour informations et inscriptions, contactez
Marisol Grondin 418-209-7403
marisol_grondinehotmail.com ou Facebook:
marisolgrondinzumbapound

